

## Comité de direction du 13 MAI 2022

# COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le 13 mai,

Le Comité de direction de l'office de tourisme intercommunal Sète Archipel de Thau Méditerranée s'est réuni à 12 h 30 en visioconférence, sous la présidence de Madame Kelvine GOUVERNAYRE,

### Etaient présents :

- Collège des représentants de la communauté d'agglomération

**Membres titulaires :** Brigitte LANET, Angel FERNANDEZ, Kelvine GOUVERNAYRE, Michel ARROUY, Jean-Louis MOLTO, Claudia AZAIS NEGRI, François COMMEINHES, Joliette COSTE, Vanessa CARUSO, Barbara DEMAREST,

- Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée

**Membres titulaires :** Cathy DUMAS, Caroline SALA, Paul-François HOUVION, Olivier CARMES, Laurent ARCELLA, Kelly BEVAN,

**Membres suppléants :** Claire PHILIPPE, Eléonor de GAUDART D'ALLAINES, Vincent ETIENNE,

### Etaient absents et/ou excusés :

- Collège des représentants de la communauté d'agglomération

**Membres titulaires :** Geneviève FEUILLASSIER, Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Marie PEREZ, Jean-Guy MAJOUREL, Magali FERRIER, Florence SANCHEZ, Fabienne BATTINELLI, Alain VIDAL, Josian RIBES,

**Membres suppléants :** Eddy DORLEANS, Claude MERIEAU, Fabien NEBOT, Valérie MAILLARD, Séverine JEAN, Sylvie MARTI, Francis HERNANDEZ, Anaïs VEYRAT, Eve GIMENEZ-SILVA, Cédric RAJA, Jacques DE LA TORRE, Céline BOURELLY,

- Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée

**Membres titulaires :** Mickaël SEBBANE, Alain MAURIN, Mathieu MAUREL, Andy DEGUY, Sabrina RICARD RIPPOL, Yoni RAGIONERI, Sandrine MINI, Christophe MIRON, Jean-Pierre LAFALLA, Denis ESPINASSE,

**Membres suppléants :** Thierry GIGNOUX, Nicolas GAZATS, Déborah VIALAS, Didier CALAS, Denis IGERT, Wolfgang IDIRI, Pierre-Yves ROUILLE, Alexandre CESSATEUR, Jean-Christophe TREAL, Marie-Claire DURAND,

### Etait invité et excusé :

Monsieur Armand TURPIN, trésorier principal de Service de Gestion Comptable Littoral

**TOTAL DE VOTANTS (19)** - Quorum : 19 votants minimum

La convocation ainsi que l'ordre du jour, le rapport de séance et les pièces annexes ont été adressés aux membres le 06.05.2022 par courriel.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation visioconférence
2. Approbation du compte rendu du comité de direction du 11/03/2022
3. Nomination des remplaçants des membres de la CCI au CODIR
4. Approbation du compte administratif, du compte de gestion et des résultats de l'exercice 2021
5. Approbation Budget supplémentaire - Budget principal 2022
6. Approbation Décision modificative budgétaire n°2 - Budget annexe 2022
7. Approbation création de poste assistante de direction
8. Approbation création de poste reporter numérique
9. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences
10. Questions diverses

La séance est ouverte à 12h30 par Mme Kelvine GOUVERNAYRE, vice-présidente de l'office de tourisme intercommunal Archipel de Thau Méditerranée.

## **I – DELIBERATIONS**

### **1. Approbation visioconférence**

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Compte tenu de l'ordre du jour restreint, il a été décidé d'organiser le comité de direction de ce jour en visioconférence.

La convocation adressée le 06/05/2022 mentionne l'ordre du jour, la date et l'heure de son début ainsi que la date et l'heure à laquelle interviendra au plus tôt sa clôture, les modalités techniques permettant de participer à la délibération.

La modalité technique choisie est accessible à tous les membres du CODIR. Il est possible de recourir à un système permettant des échanges écrits à condition que les observations émises par chacun des membres soient immédiatement communiquées à l'ensemble des autres membres participants ou leur soient accessibles, de façon qu'ils puissent y répondre pendant le délai prévu pour la délibération, afin d'assurer le caractère collégial de celle-ci.

Le président décrit l'organisation de la visioconférence :

- La séance est ouverte par un message du président à l'ensemble des membres du CODIR, qui rappelle la date et l'heure limite pour la présentation des contributions.
- À tout moment, le président peut décider de prolonger la durée de la délibération. Il en informe les membres y participant.
- Les débats sont clos par un message du président, qui ne peut intervenir avant l'heure limite fixée pour la clôture de la délibération.
- Le président adresse immédiatement un message indiquant l'ouverture des opérations de vote, qui précise la durée pendant laquelle les membres du collège participants peuvent voter.
- Il n'est pas précisé de modalité de votes : l'essentiel est de permettre une identification et d'en conserver une trace.
- Les procurations sont possibles à condition d'être justifiées comme pour tout autre CODIR.
- Au terme du délai fixé pour l'expression des votes, le président en adresse les résultats à l'ensemble des membres du CODIR.
- En cas d'incident technique, la délibération et la procédure de vote peuvent être reprises ou poursuivies dans les mêmes conditions.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

**Acceptent** la procédure dématérialisée prévoyant qu'une présence par visioconférence vaut présence pour le quorum ainsi que les modalités de vote sécurisées.

**La délibération est votée à l'unanimité – 19 voix pour**

### **2. Approbation du compte rendu du comité de direction du 11/03/2021**

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE présente le compte-rendu du dernier comité de direction adressé préalablement pour lecture.

Les membres présents :

**Approuvent** le compte-rendu du comité de direction du 11 mars 2022.

**La délibération est votée à l'unanimité – 19 voix pour**

### 3. Nomination des remplaçants des membres de la CCI au CODIR

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

**Considérant** que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, réunie en Bureau le 16 février 2022, a désigné, pour la représenter au sein du Comité de Direction de l'OTI :

- Madame Aurélie BELTRA en qualité de membre titulaire,
- Monsieur Olivier GANIVENQ en qualité de membre suppléant.

Les membres présents :

**Désignent** en qualité de membres du collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal :

- Madame Aurélie BELTRA en qualité de membre titulaire,
- Monsieur Olivier GANIVENQ en qualité de membre suppléant.

**Autorisent** le Président ou la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente.

**La délibération est votée à l'unanimité – 19 voix pour**

### 4. Approbation du compte administratif, du compte de gestion et des résultats de l'exercice 2021

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

#### I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le compte administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le compte de gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2021 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

Considérant la concordance entre le compte de gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public et le compte administratif présenté par Mme Kelvine GOUVERNAYRE, vice-présidente

Il est proposé aux membres du comité de direction :

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- D'approuver le compte de gestion établi pour l'exercice 2021 par le trésorier principal
- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 arrêté aux résultats suivants :

#### EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	A	1 089 076,02	G	847 881,46	G- A	-241 194,56
	INVESTISSEMENT	B	46 079,61	H	37 807,68	H-B	-8 271,93

+

+

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT (au compte 002)	C		I	555 048,00
	INVESTISSEMENT (au compte 001)	D	2 802,26	J	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE EXECUTION	
TOTAL (réalisations + reports)	FONCTIONNEMENT	P = A+B +C+D	1 137 957,89	Q=G+H +I+J	1 440 737,14	=Q- P	302 779,25

		DEPENSES		RECETTES	
RESTES A REALISER (RAR) A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT	E	0,00	K	0,00
	INVESTISSEMENT	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des RAR	= E+F	0,00	=K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE EXECUTION	
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	=A+C+E	1 089 076,02	=G+I+K	1 402 929,46		313 853,44
	INVESTISSEMENT	=B+D+F	48 881,87	=H+J+L	37 807,68		-11 074,19
	TOTAL CUMULE	=A+B+C +D+E+F	1 137 957,89	=G+H+I +J+K+L	1 440 737,14		302 779,25

		Clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Clôture 2021	Résultat de clôture cumulé
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	FONCTIONNEMENT	576 344,56	21 296,56	-241 194,56	313 853,44
	INVESTISSEMENT	-2 802,26		-8 271,93	-11 074,19
	TOTAL CUMULE	573 542,30	21 296,56	-249 466,49	302 779,25

## II – AFFECTATION DU RESULTAT

Rappel des principes :

L'arrêté des comptes 2021 permet de déterminer les soldes d'exécution :

- Excédent (002) de la section de fonctionnement : + 313 853,44 €
- Déficit (001) de la section d'investissement : - 11 074,19 €

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 doit en priorité, s'il y a un besoin de financement de la section d'investissement en 2021, le couvrir, ce qui est le cas pour ce budget.

Le solde du résultat de fonctionnement, après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, étant positif, peut, selon la décision du comité de direction, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- De financer des dépenses nouvelles,
- De réallouer en 2022,
- D'inscrire une réserve en fonctionnement et/ou en investissement pour des dépenses imprévues en 2022.
- De contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 en lieu et place d'une fraction d'emprunt.

Conformément à l'instruction M4 et en tenant compte des résultats présentés ci-dessus, il est proposé aux membres du comité de direction, d'affecter le résultat de clôture 2021 au budget supplémentaire du budget principal 2022 de l'office de tourisme intercommunal ainsi qu'il suit :

<b>Section INVESTISSEMENT :</b>	
- Dépenses (DI 001) "Résultat (déficit) d'investissement reporté"	11 074,19 €
- Recettes (RI 1068) "Excédent de fonctionnement capitalisé"	11 074,19 €
<b>Section FONCTIONNEMENT :</b>	
- Recettes Report en fonctionnement (RF 002) "Résultat de fonctionnement reporté"	302 779,25 €

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

<b>Constatent</b>	les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
<b>Approuvent</b>	le compte de gestion 2021 tel qu'il est établi par le trésorier principal.
<b>Approuvent</b>	le compte administratif 2021 tel qu'il est établi avec les recettes et les dépenses telles qu'elles y sont portées.
<b>Reconnaissent</b>	la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.
<b>Déclarent</b>	que toutes les opérations de l'exercice 2021 sont définitivement closes.
<b>Affectent</b>	le résultat de clôture de l'exercice 2021 au budget supplémentaire du budget principal 2022, tel que présenté ci-dessus
<b>Autorisent</b>	la directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente

Mme CARUSO intervient afin d'informer les membres présents qu'elle s'abstient de voter au motif qu'elle n'était pas présente en 2021.

**La délibération est votée à la majorité – 18 voix pour / 1 abstention**

## 5. **Approbation du budget supplémentaire – Budget principal 2022**

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Vu les articles L. 133-4 à L 133-10 et suivants du Code du Tourisme ;

Vu la délibération DL 2021-054 du 14 décembre 2021 adoptant le budget primitif du budget principal 2022 de l'office de tourisme intercommunal,

Par délibération DL 2022-016 du comité de direction du 13.05.2022, le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable public ont été approuvés et le résultat de clôture a été affecté de la façon suivante au budget supplémentaire proposé ci-après.

<b>Section INVESTISSEMENT :</b>		
-	Dépenses (DI 001) "Résultat (déficit) d'investissement reporté"	11 074,19 €
-	Recettes (RI 1068) "Excédent de fonctionnement capitalisé"	11 074,19 €
<b>Section FONCTIONNEMENT :</b>		
-	Recettes Report en fonctionnement (RF 002) "Résultat de fonctionnement reporté"	302 779,25 €

La proposition de budget supplémentaire du budget principal sur l'exercice 2022, présentée ci-dessous, permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2021 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au budget primitif 2022.

Il s'équilibre comme suit :

- Section Investissement : 58 274.19 €
- Section Fonctionnement : 302 779.25 €

DEPENSES D'EXPLOITATION
-------------------------

Niveau de vote	Libellé	Proposition BS 2022
O11	Charges à caractère général	77 979,25
O12	Charges de personnel et frais assimilés	170 000,00
O14	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	600,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>248 579,25</b>
66	Charges financières	7 000,00
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	
O22	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>7 000,00</b>
O23	Virement à la section d'investissement	47 200,00
O42	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	0,00
O43	Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>47 200,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>302 779,25</b>

RECETTES D'EXPLOITATION

Niveau de vote	Libellé	Proposition BS 2022
O13	Atténuation de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	
73	Produits issus de la fiscalité	
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>
002	Excédent reporté	302 779,25
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions et dépréciations	
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>302 779,25</b>
O42	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	
O43	Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>302 779,25</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Proposition BS 2022
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 200,00
23	Immobilisations en cours	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>47 200,00</b>
001	Résultat d'investissement reporté	11 074,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Comptes de liaison-Affectation	
26	Participation et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
O20	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 074,19</b>
O40	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	0,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>58 274,19</b>



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Proposition BS 2022
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>0,00</b>
OO1	Excédent reporté	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
106	Réserves	11 074,19
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison affectation	
26	Participation et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>11 074,19</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	47 200,00
O40	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	
O41	Opérations patrimoniales	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>47 200,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>58 274,19</b>

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

**Adoptent** le budget supplémentaire du budget principal 2022 de l'office de tourisme intercommunal tel que présenté ci-dessus

**Autorisent** la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente

**La délibération est votée à l'unanimité – 19 voix pour**

## 6. **Approbation Décision modificative budgétaire n°2 – Budget annexe 2022**

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

**Vu** la délibération n°DL 2021-055 du comité de direction en date du 14 décembre 2021 approuvant le vote du budget primitif 2022 du budget annexe "Commercialisation",

**Vu** les articles L. 133-4 à L 133-10 et suivants du Code du Tourisme ;

La proposition de Décision Modificative n° 2 sur l'exercice 2022 présentée au comité de direction a pour objet d'inscrire les ajustements à la baisse ou à la hausse des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

Elle s'équilibre à 40 000,00 € pour la section de fonctionnement selon le tableau ci-après :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Niveau de vote	Libellé	Proposition DM2 2022
O11	Charges à caractère général	32 000,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	
O14	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>40 000,00</b>
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	
O22	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>
O23	Virement à la section d'investissement	
O42	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	
O43	Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>40 000,00</b>

RECETTES D'EXPLOITATION		
Niveau de vote	Libellé	Proposition DM2 2022
O13	Atténuation de charges	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	40 000,00
73	Produits issus de la fiscalité	
74	Subventions d'exploitation	
75	Autres produits de gestion courante	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>40 000,00</b>
002	Excédent reporté	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions et dépréciations	
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>
O42	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	
O43	Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>40 000,00</b>

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

**Approuvent** la Décision Modificative Budgétaire n° 2 du budget annexe "Commercialisation" sur l'exercice 2022 pour un montant de :

- 40 000,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

**D'autorisent** la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente

**La délibération est votée à l'unanimité – 19 voix pour**

## 7. Approbation création de poste assistante de direction

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Vu les articles R.133-1 et suivants du code du Tourisme ;  
Vu les articles L.133-4 et suivants du code du Tourisme ;  
Vu la convention collective des Organismes du Tourisme ;

Dans le cadre de la restructuration de l'Office de Tourisme Intercommunal suite à la récente fusion des 5 offices de tourisme du territoire, il est nécessaire de créer un poste d'assistant(e) de direction.

Ce poste existait dans une des structures fusionnées mais la salariée n'a pas été transférée étant à quelques semaines de la retraite.

Le poste à créer correspond à :

- Intitulé : Assistant(e) de direction
- Qualification : Agent de maîtrise
- Echelon : 2.4
- Indice : 2570

Selon les dispositions de la convention collective, le salarié recruté bénéficiera :

- d'une prime de gratification de fin d'année,
- des régimes obligatoires de retraite complémentaire,
- d'un régime de retraite supplémentaire,
- de l'affiliation à la mutuelle santé selon les conditions du contrat de groupe souscrit pour l'ensemble du personnel de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

**Autorisent** le recrutement à temps complet d'une assistante de direction à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 :  
- Agent de maîtrise – échelon 2.4 – indice 2570

**Chargent** la directrice, sous l'autorité du président, à recruter le salarié et à établir un contrat de travail à durée indéterminée.

**La délibération est votée à l'unanimité – 19 voix pour**

## 8. Approbation création de poste reporter numérique

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Vu les articles R.133-1 et suivants du code du Tourisme ;  
Vu les articles L.133-4 et suivants du code du Tourisme ;  
Vu la convention collective des Organismes du Tourisme ;

Dans le cadre de la restructuration de l'Office de Tourisme Intercommunal suite à la récente fusion des 5 offices de tourisme du territoire, il est nécessaire de créer un poste de reporter numérique du territoire.

Il s'agit de transformer un poste en CDD de longue durée en CDI. En effet, l'activité de l'Office de tourisme intercommunal nécessite de développer la création de contenus destinés à la promotion touristique ainsi que d'avoir une personne en interne capable de réaliser des petits travaux d'infographie.

Le poste à créer correspond à :

- Intitulé : Reporter numérique du territoire
- Qualification : Agent de maîtrise
- Echelon : 2.1
- Indice : 1700

Selon les dispositions de la convention collective, le salarié recruté bénéficiera :

- d'une prime de gratification de fin d'année,
- des régimes obligatoires de retraite complémentaire,
- d'un régime de retraite supplémentaire,
- de l'affiliation à la mutuelle santé selon les conditions du contrat de groupe souscrit pour l'ensemble du personnel de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

**Autorisent** le recrutement à temps complet d'un reporter numérique du territoire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 :  
Agent de maîtrise – échelon 2.1 – indice 1700

**Chargent** la directrice, sous l'autorité du président, à recruter le salarié et à établir un contrat de travail à durée indéterminée.

**La délibération est votée à l'unanimité – 19 voix pour**

## 9. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE expose :

Nous portons à votre connaissance toutes les décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction, dans le cadre de sa délégation de compétences.

Aussi, nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Numéro	Date	Titre
2022-055	03/03/2022	Contrat CDI Marion Liechti à compter du 07/03/2022
2022-056	03/03/2022	Contrat CDD Jean Solenn - reporter numérique du territoire 14/03/2022 au 13/03/2023
2022-057	03/03/2022	Avenant 7 au contrat de Marie-France Parra - passage à 35h/semaine du 01/03 au 30/04
2022-058	03/03/2022	Contrat CDD Loilleux Lora - conseillère en séjour - 10/03 au 31/10/22
2022-059	03/03/2022	Nomination mandataire régie 746 Sète - Lora Loilleux et mandataires autres régies
2022-060	03/03/2022	Nomination mandataire régie 742 Frontignan - Manon Liechti et mandataires autres régies
2022-061	03/03/2022	Contrat de prestation de services Contrat de prestations de services souscrit avec Buscapade Languedoc – Visites guidées en minibus du Port de Commerce
2022-062	03/03/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec SETE GRAND TOUR – Visites guidées en minibus Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-063	03/03/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec Profil Bien Etre – Activités sportives de bien être Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-064	03/03/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec Buscapade Languedoc – Excursion en minibus Fixation de tarifs – autorisation de recettes

2022-065	07/03/2022	Nomination mandataire régie 741 BIT Balaruc-les-Bains - Lora Loilleux et mandataires autres régies
2022-066	07/03/2022	Nomination mandataire régie 744 BIT Marseillan - Lora Loilleux et mandataires autres régies
2022-067	07/03/2022	Nomination mandataire régie 745 BIT Mèze - Lora Loilleux et mandataires autres régies
2022-068	08/03/2022	Pôle qualité /tourisme éco responsable –Contrat EID Méditerranée
2022-069	10/03/2022	Presse - Convention Cap Brassens 2022
2022-070	11/03/2022	Presse - Convention Image Singulière 2022
2022-071	11/03/2022	Presse - Convention SLA 2022
2022-072	14/03/2022	Délégation de signature accordée par la directrice à la directrice du pôle Qualité
2022-073	11/03/2022	Presse - Convention Fiest à Sète 2022
2022-074	14/03/2022	Presse - Convention K live 2022
2022-075	14/03/2022	Presse - Convention Sun Sète festival 2022
2022-076	14/03/2022	Presse - Convention Worldwide 2022
2022-077	14/03/2022	Presse - Convention JAZZ A SETE 2022
2022-078	14/03/2022	Pôle qualité /tourisme éco responsable – Convention SYBLE/OTI balades éco touristiques Cap sur les lagunes 2022
2022-079	16/03/2022	CONV BILLETTERIE JAZZ A SETE 2022
2022-080	16/03/2022	Billetterie de spectacle - Convention SAS LES TROIS 8 - K LIVE DU 04.06.2022
2022-081	16/03/2022	CONV BILLETTERIE SNAPSHOT WORLDWIDE 2022
2022-082	18/03/2022	ATTRIBUTION MARCHE 22-SC-001 INGENIE
2022-083	23/03/2022	Billetterie de spectacle - Convention avec l'Association CAP AU LARGE
2022-084	23/03/2022	CONV BILLETTERIE FERNANDE 2022
2022-085	23/03/2022	Contrat CDD Arfel Valérie - conseillère en vente SPONN - 01/04 au 06/11/22
2022-086	23/03/2022	Contrat CDD Sospedra Marie José - conseillère en vente SPOON - 01/04 au 06/11/22
2022-087	23/03/2022	Contrat CDD Richard Julie - conseillère en séjour - 01/05 au 31/10/22 BIT Marseillan
2022-088	23/03/2022	Contrat CDD Porlan Ambre - conseillère en séjour - 01/04 au 30/09/22 BIT FRONTIGNAN
2022-089	24/03/2022	DC 2022-089 ATTRIBUTION MARCHE 22-SC-002 O LITTORAL SERVICES
2022-090	23/03/2022	FIXATION DES TARIFS ESPACES PUBLICITAIRES MAGAZINE DESTINATION 2022
2022-091	23/03/2022	Contrat CDD Huchet Hélène - conseillère en séjour - 01/04 au 30/09/22 BIT SETE
2022-092	23/03/2022	Contrat CDD Sintes Nathalie - conseillère en séjour - 01/05 au 31/10/22 BIT SETE
2022-093	23/03/2022	Contrat CDD Brelaud Lilo - conseillère en séjour - 01/07 au 31/08/22 BIT SETE
2022-094	23/03/2022	Contrat CDD Doumas Flavie - conseillère en séjour - 01/05 au 31/07/22 BIT BALARUC
2022-095	23/03/2022	Contrat CDD Jaussan Noémie - conseillère en séjour - 01/07 au 31/08/22 BIT BALARUC
2022-096	23/03/2022	Contrat CDD Contreras Adriana - conseillère en séjour - 01/04 au 30/09/22 BIT SETE
2022-097	23/03/2022	Contrat CDD Moulakate Ilias - conseiller en séjour - 01/07 au 31/08/22 BIT FRONTIGNAN
2022-098	23/03/2022	Contrat CDD Hernandez Florian - conseiller en séjour - 01/07 au 31/08/22 BIT FRONTIGNAN
2022-099	23/03/2022	Contrat CDD Azaïs Sabine - conseillère en séjour - 01/04 au 30/09/22 BIT MARSEILLAN
2022-100	23/03/2022	Contrat CDD Vernin Mélanie - conseillère en séjour - 01/04 au 30/09/22 BIT BALARUC
2022-101	29/03/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec MARINE ET COMPAGNIE–Balade en Mer avec L'ANGE GARDIEN Fixation de tarifs – autorisation de recettes

2022-102	29/03/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec LITTORAL VOYAGES – Excursions guidées en Autocar Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-103	29/03/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec L'Association Ainsidanse – Activités de Loisirs Pilates Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-104	29/03/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec L'Etoile de Thau IV – Navette bateau pendant Escale à Sète Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-105	29/03/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec ABC TOURISME – Navigation à la Voile avec la Flâneuse Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-106	29/03/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec la SASU LES BATEAUX DU SOLEIL – Croisières sur le Canal du Midi Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-107	29/03/2022	Convention Partenariat Hérault Tourisme 2022
2022-108	29/03/2022	Contrat CDD Moreaux Théo - conseiller en séjour - 01/07 au 31/08/22 BIT SETE - 1400 pts - échelon 1.1
2022-109	29/03/2022	Contrat CDD Julien Maxime - conseiller en séjour - 01/07 au 31/08/22 BIT SETE - 1400 pts - échelon 1.1
2022-110	30/03/2022	Contrat CDD Ben Tahar Mélinda - conseillère en séjour - 01/04 au 30/09/22 BIT SETE - 1400 pts - échelon 1.1
2022-111	30/03/2022	Nomination mandataire régie 746 Sète - CDD Avril
2022-112	30/03/2022	Nomination mandataire régie 742 Frontignan - CDD avril
2022-113	30/03/2022	Nomination mandataire régie 741 BIT Balaruc-les-Bains - CDD avril
2022-114	30/03/2022	Nomination mandataire régie 744 BIT Marseillan - CDD avril
2022-115	30/03/2022	Nomination mandataire régie 745 BIT Mèze - CDD avril
2022-116	31/03/2022	Contrat CDD Albert Christine - conseillère en séjour - 01/04-30/09/22 BIT BLB - - 1400 pts - échelon 1.1
2022-117	01/04/2022	Contrat CDD VINCENT JONATHAN - conseiller en séjour - 04/04-30/09/22 BIT SETE - - 1400 pts - échelon 1.1
2022-118	04/04/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec Sète Croisières – Promenades Port et Mer avec l'Aquarius Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-119	12/04/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec Thau Excursion – Excursion en bateau « Escale à Sète » Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-120	12/04/2022	CONVENTION DE PARTENARIAT ESCALE A SETE 2022
2022-121	12/04/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'Association VOILES AURIQUES – Sortie en voilier 2022 Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-122	12/04/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec HENRION Jean-Yves – Visites guidées théâtralisées Fixation de tarifs – autorisation de recettes

2022-123	12/04/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec Huîtres Bouzigues.com – Visite d'un Mas Conchylicole Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-124	12/04/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec MSF-MARTA PROJECT Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-125	13/04/2022	Contrat CDD BIGUET Alice - conseillère en séjour - 01/05 au 31/10/2022 - 1400 pts - échelon 1.1
2022-126	14/04/2022	Contrat CDI - Verta Marie - avenant 1 - congés parental
2022-127	20/04/2022	Contrat CDD - Biguet Aline - CDD du 01/05 au 31/10/22 - Conseillère en séjour - BIT de Sète
2022-128	20/05/2022	Contrat CDI - Liguori Christiane - Assistante de direction à compter du 01/06/22
2022-129	21/04/2022	Contrat CDD - Moulakate Ilyas - CDD du 01/07 au 31/08/22 - Conseiller en séjour - BIT de Frontignan
2022-130	21/04/2022	Nomination mandataire régie 746 Sète - CDD Mai
2022-131	21/04/2022	Nomination mandataire régie 742 Frontignan - CDD mai
2022-132	21/04/2022	Nomination mandataire régie 741 BIT Balaruc-les-Bains - CDD mai
2022-133	21/04/2022	Nomination mandataire régie 744 BIT Marseillan - CDD mai
2022-134	21/04/2022	Nomination mandataire régie 745 BIT Mèze - CDD mai
2022-135	20/04/2022	Fixation de tarifs "Partenariats " et Packs offices "Meublés de tourisme" - Année 2022
2022-136	26/04/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec le Théâtre Molière de Sète, Scène Nationale Archipel de Thau Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-137	26/04/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'Association MétiSète Fixation de tarifs – autorisation de recettes

Les membres présents :

**Approuvent** Les décisions prises par la directrice.

**La délibération est votée à l'unanimité – 19 voix pour**

## 10. Questions diverses

Kelvine GOUVERNAYRE, vice-présidente, laisse la parole à Tiphaine COLLET, directrice de l'OTI pour la présentation du bilan d'Escale à Sète ainsi que des tendances de réservation pour la saison à venir.

### Présentation Escale à Sète

Joliette COSTE, membre du collège des représentants de Sète agglomération méditerranéenne, prend la parole pour donner son impression sur Escale à Sète : un grand contentement des visiteurs, beaucoup de sérénité. Elle demande pourquoi la conférence de presse de lancement a eu lieu à Barcelone.

Tiphaine COLLET explique que de manière historique le lancement d'Escale à Sète s'est toujours fait à Barcelone en relation avec la route historique des agrumes.

D'après une étude menée avec la CCI, les hébergeurs, ainsi que les restaurateurs, sont satisfaits.

- 72% des visiteurs sont allés au restaurant
- 94% des visiteurs disent vouloir revenir à la prochaine édition
- 98% des visiteurs déclarent leur intention de recommander l'événement.

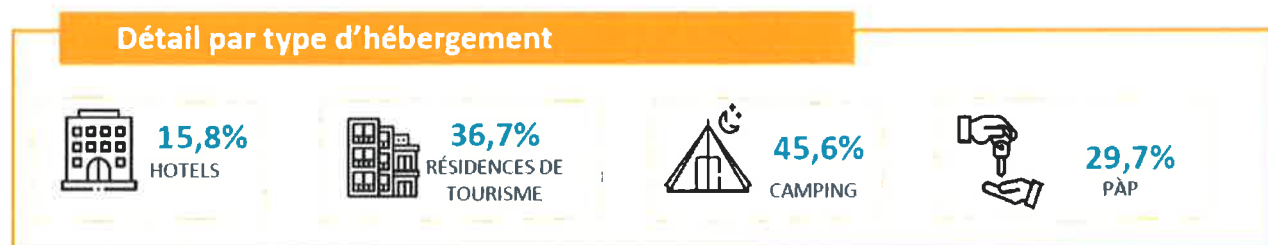
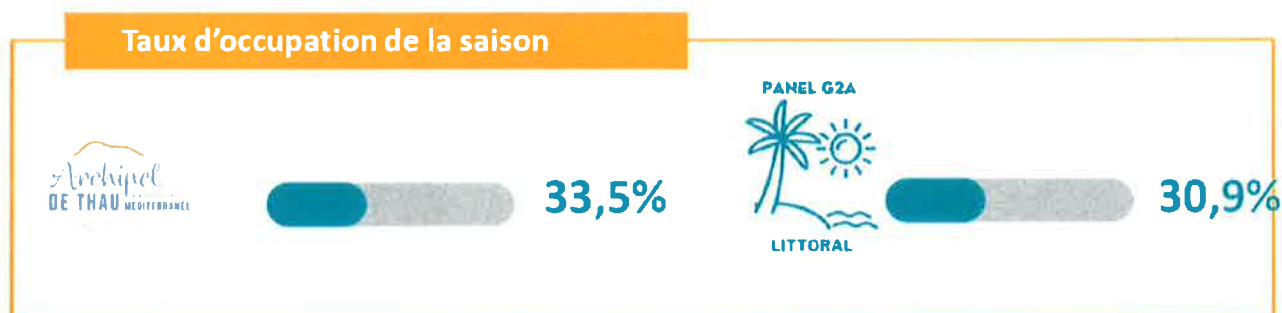
Claudia AZAIS NEGRI, membre du collège des représentants de Sète agglomération méditerranéenne, prend la parole afin de savoir combien de personnes ont utilisé la navette maritime.

Tiphaine COLLET prend note de cette demande afin de lui transmettre l'information ultérieurement.

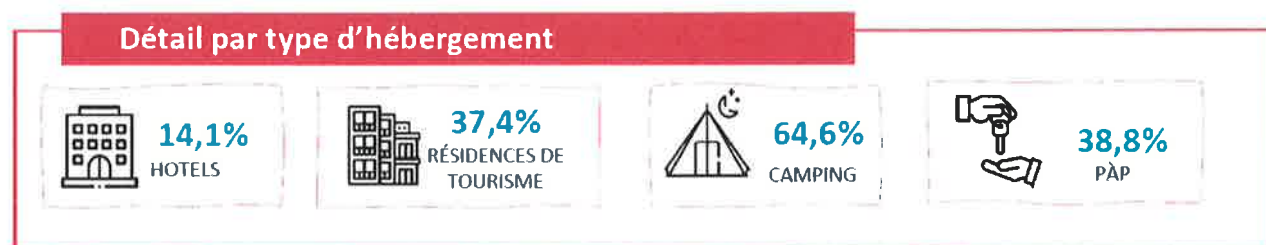
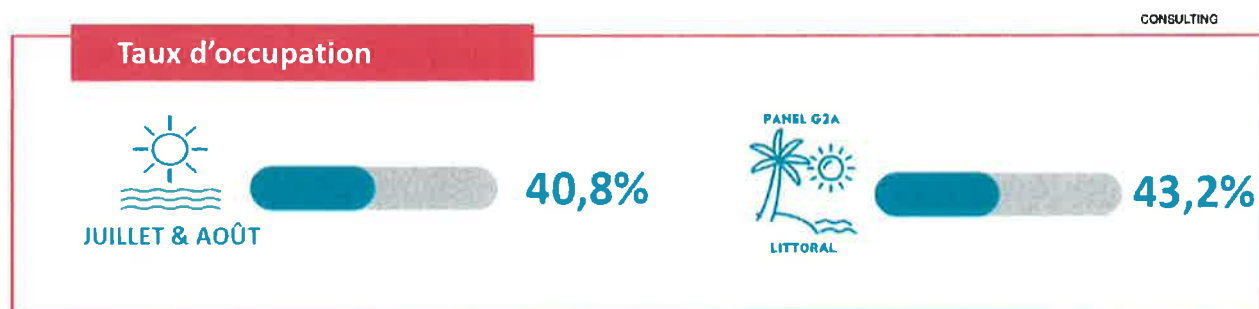
## Tendances de la saison

Tiphaine COLLET informe les membres présents que l'OTI s'est doté du logiciel d'observation touristique G2A.

Les chiffres issus de cet outil pour la période avril – octobre sont :



comparés aux chiffres pour la période juillet – août :



La vice-présidente remercie les membres pour leur présence, et informe que le prochain CODIR du 08 juillet 2022 s'effectuera en visio à 12h30.

La séance est levée à 13h30

A Sète, le 18 mai 2022

La Directrice,

Tiphaine COLLET